

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

- Vu le Code de l'éducation,
- Vu les statuts de l'Université de Limoges,
- Vu l'avis émis par le Conseil Académique dans sa séance plénière du 13 septembre 2022 ;
- Vu l'avis émis par le Comité Technique dans sa séance du 23 septembre 2022 ;

Délibération enregistrée sous le numéro **124/2022/RH**
Conseil d'Administration du 30 septembre 2022 :

Sujet : Campagne d'emplois 2023 des enseignants relevant du second degré

PJ : Tableau de proposition de publication des postes vacants susceptibles d'être occupés par des enseignants du second degré

Le mandat donné par le CAC à la gouvernance de l'établissement pour conduire la campagne d'emplois 2023, dans son **avis formulé lors de la séance plénière du 13 septembre dernier**, consiste à la fois :

- à **garder le cap** d'une trajectoire permettant non seulement de piloter les effectifs pour respecter le plafond d'emplois autorisé, mais aussi de maîtriser la masse salariale conformément aux orientations de la note de cadrage budgétaire pour l'exercice 2023 ;
- **tout en infléchissant la tendance engagée l'an passé**, afin de permettre de répondre aux besoins de l'Université, tant en termes de formation et de recherche, que d'appui à ces deux missions de service public

Ainsi, **l'avis favorable à l'unanimité**, formulé par le CAC plénier permet désormais de conduire la campagne d'emplois des **enseignants relevant du second degré, des enseignants-chercheurs et des BIATSS** sur une base tendancielle de **50% des postes dont la vacance est confirmée ou le sera avant le 31 octobre 2023** ;

A ce titre, pour ce qui concerne spécifiquement **la volumétrie des postes à publier au titre de la campagne d'emplois des enseignants du second degré**, celle-ci après consolidation des données en Bureau de l'Université en date du 19 septembre dernier **est au final proposée à 9**, pour des recrutements à intervenir au 1^{er} septembre 2023.

En effet, aux **6 nouvelles vacances de postes** à publier sur les 9 confirmées au sein des composantes, s'ajoutent :

- **2 postes d'enseignants-chercheurs** dont le dépyramidage en poste d'enseignant relevant du second degré est demandé respectivement par la FLSH et la FST ; qui dès lors **seront décomptés de la volumétrie des postes à publier au titre des enseignants-chercheurs** ;
- **1 poste de PRAG à la FST**, financé sur la base des crédits spécifiques obtenus dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) – Parcours Préparatoire au Professorat des Écoles (PPPE) et dont le support est fourni par le rehaussement du plafond d'emplois.

Par ailleurs, il est précisé que la **création à l'IUT du Limousin**, du poste d'enseignant relevant du second degré, en sciences économiques et sociales pour le site de Guéret **est compensé par le « gel » concomitant d'un poste de même nature**.

C'est pourquoi, sur la base de l'avis formulé par le CAC plénier et **après avis favorable du Comité technique exprimé lors de la séance du 23 septembre 2022**, il est demandé au Conseil d'Administration d'**approuver la volumétrie proposée 9**, ainsi que la nature des postes d'enseignants relevant du second degré, à publier à l'occasion de la campagne 2023.

Membres en exercice : 36
Nombre de votants : 27
Pour : 17
Contre : 2
Abstention : 7
Ne souhaite pas participer au vote : 1

Fait à Limoges, le 30 septembre 2022

La Présidente de l'Université

Isabelle KLOCK-FONTANILLE

**Publié au recueil des actes administratifs du mois de septembre 2022.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 03 octobre 2022.**

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

Campagne d'emplois 2022-2023 : les publications 2nd degré

Validation des publications Enseignants 2nd degré

Composante	N° Emploi	Corps	Lib Spécialisation	Motif vacance	Date vacance	Demande 09/2023	Proposition
Demande de création (2022-2023)	0700	PRAG/PRCE				Publication PRAG Génie civil	OUI
Nouvelles Vacances (2022-2023)	0622	PRAG	Anglais	Retraite	31/08/2021	Publication PRAG Anglais LEA	OUI Report campagne 2022
Nouvelles Vacances (2022-2023)	0050	PR	Allemand	Retraite	31/08/2023	Publication PRAG/PRCE Allemand	OUI
Nouvelles Vacances (2022-2023)	0786	PRAG	Educateur physique et sportive	Retraite	31/10/2022	Publication 2nd degré	OUI
Nouvelles Vacances (2022-2023)	0153	PRAG/PRCE	Français		01/09/2022	Publication 2nd degré	OUI PPPE crédits spécifiques
Demande de création (2022-2023)	0135	PR	Anglais			Publication 2nd degré	OUI
Demande de création (2022-2023)						Publication 2nd degré	NON
Nouvelles Vacances (2022-2023)	0566	PRAG	Sciences industrielles de l'ingénieur	Retraite	01/01/2023	Publication 2nd degré	NON
Nouvelles Vacances (2022-2023)	0667	PRCE	Sciences industrielles de l'ingénieur	Retraite	01/09/2022	Publication 2nd degré	NON
Nouvelles Vacances (2022-2023)	0368	PRCE	Mathématiques	Retraite	02/01/2023	Publication 2nd degré	NON
Nouvelles Vacances (2022-2023)	0407	PRAG	Economie et gestion	Mutation	01/09/2022	Publication 2nd degré	OUI
Nouvelles Vacances (2022-2023)	0689	PRAG	Economie et gestion	Mutation	01/09/2022	Publication 2 nd degré	OUI
Demande de création (2022-2023)	0531 *	PRAG/PRCE	Sciences économiques et sociales			Publication 2 nd degré	OUI

*sous réserve qu'un poste d'Enseignant 2nd degré soit gelé

Volumétrie demandée : 13 publications dont :

- Départs confirmés : 9
- Créations : 4

Publications présentées par la Gouvernance :

6 (+ 2 + 1)



